

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>Séance du 30 septembre 2021</b></p>
--

❖ **Vœu de soutien au Syndicat des Vins Sable de Camargue**  
**Rapporteur : M. Thierry FELINE**

**Exposé**

Le Syndicat des Vins Sable de Camargue, créé en 1971, regroupe l'ensemble des viticulteurs- vigneron produisant des Vins IGP Sable de Camargue. Ses missions sont la défense des intérêts des producteurs, le contrôle de la réglementation, le maintien de la qualité et la promotion des produits.

Le vignoble des Vins Sable de Camargue, bordant le littoral, s'étend sur 3 000 hectares avec Aigues-Mortes pour capitale. Il a pour particularité de posséder des sols sableux et une production de vins majoritairement de couleur gris et gris de gris.

Du petit viticulteur qui cultive quelques rangées de vignes, aux domaines familiaux, jusqu'à la plus grande exploitation européenne en agriculture biologique, tous les producteurs sont engagés à façonner ce vignoble afin d'en tirer le meilleur. Avec un potentiel de 200 000 hectolitres, les vins Sable de Camargue génèrent chaque année plus de 80 millions de chiffre d'affaires.

Initialement en 2009, renouvelée en 2012, une demande de reconnaissance en AOP Sable de Camargue a été déposée à l'INAO. Suite à un avis favorable en 2016, une commission d'enquête et une commission de consultants ont été mises en place. Après 2 ans d'études, les consultants ont remis leur rapport exposant les critères définissant l'aire et validant sa cohérence.

En 2019, le comité national INAO a approuvé ces rapports et décidé la mise en consultation publique de l'aire. Il a également nommé les consultants, experts chargés d'examiner les réclamations et de présenter un projet de délimitation parcellaire.

En 2021, la commission permanente a validé le projet d'aire parcellaire délimitée définitive ce qui a clôturé la mission des experts et a demandé l'homologation du cahier des charges et sa mise en PNO (Procédure Nationale d'Opposition) par le comité national.

Nous souhaitons vous faire part de notre avis afin que l'INAO mesure, au même titre que les oppositions, les soutiens dont disposent nos producteurs et l'enthousiasme qui nous anime autour de la reconnaissance en AOP pour les Vins des Sables de Camargue.

Nous sommes convaincus que le nom « Camargue » est un nom en partage et qu'il faut lui donner une dimension inclusive et non exclusive au regard de la réalité historique, géologique et humaine qui est incontestable et nous encourage à bâtir des ponts entre les personnes et les territoires plutôt qu'à dresser des murs entre-nous.

La Camargue dans son ensemble : petite Camargue, grande Camargue et Camargue Gardoise, a été, par exemple, classée Réserve de Biosphère donnant le ton de la réalité de nos interdépendances. Idem pour Le SPOTT Camargue créé en 2018 et qui a permis d'associer La Provence, Le Gard et L'Hérault dans un projet commun autour du tourisme.

Nous soutenons une démarche de respect des engagements pris, de dialogue et de construction d'un avenir commun. Nous défendons donc l'idée que puisse continuer à exister la dénomination géographique complémentaire « Terre de Camargue ».

Nous ne doutons pas de la volonté de l'INAO de voir aboutir une procédure sérieuse, humble et patiente et nous élus de la Communauté de communes Terre de Camargue apportons notre soutien plein et entier et nous confirmons ainsi :

- être favorables, associés et acteurs de la démarche initiée par le Syndicat des Vins Sable de Camargue en vue de reconnaissance de l'AOP Sable de Camargue,
- souscrire pleinement à l'argumentaire développé par le Syndicat des Vins Sable de Camargue en réponse aux oppositions formulées dans la cadre de procédure nationale d'opposition initiée par l'INAO,
- adopter le présent vœu qui sera transmis aux autorités compétentes ainsi qu'à toutes les parties intéressées,
- autoriser le Président à signer tous les documents relatif à ce soutien.